



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE RENDU DE LA VINGT-SEPTIEME REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 20 décembre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la cité de l'Union Africaine, la vingt-septième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 20 décembre 2024.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un dossier ;*
- V. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur deux (02) points, à savoir :

1. De l'annulation du Sommet tripartite RDC-Angola-Rwanda

Le Président de la République est revenu sur le Sommet tripartite des Chefs d'Etat convoqué le 15 décembre 2024 dans le cadre du processus de paix de Luanda qui n'a malheureusement pu se tenir comme prévu. L'introduction, par la délégation rwandaise, d'un nouveau préalable à la signature de l'Accord – à savoir un dialogue direct préalable entre la République Démocratique du Congo et le groupe terroriste M23 – a constitué une entrave majeure et délibérée à nos efforts collectifs pour parvenir à la paix.

Il a rappelé que l'objectif de ce Sommet était d'adopter un projet d'Accord préparé et négocié de bonne foi par les Ministres des Affaires Etrangères de nos trois pays, en vue de restaurer la stabilité et la sécurité dans la région des Grands Lacs.



En proposant un tel préalable, le Rwanda a non seulement bloqué le processus en cours, mais a également démontré une volonté manifeste de saboter les efforts de paix, au mépris de ses engagements internationaux et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Face à cette situation, le Président de la République a tenu à réaffirmer la position de la République Démocratique du Congo axée sur les éléments suivants :

- 1) *Le rejet catégorique de toute négociation directe avec le groupe terroriste M23, dont les actions criminelles ont causé d'immenses souffrances à notre Peuple et sapé la souveraineté de notre Nation ;*
- 2) *L'Engagement à poursuivre les efforts diplomatiques et sécuritaires pour instaurer une paix juste et durable dans l'Est de la République Démocratique du Congo, tout en restant engagés à défendre jusqu'au sacrifice suprême les principes de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale ;*
- 3) *L'appel solennel à la communauté internationale à tirer les conséquences de cet échec et à agir avec fermeté face à l'attitude du Rwanda, qui continue d'alimenter l'insécurité dans notre région en violation des engagements pris.*

Dans cet ordre, le Président de la République a engagé tous les membres du Gouvernement à renforcer nos actions sur le terrain, à intensifier la mobilisation de nos partenaires stratégiques, et à garantir un soutien accru à nos forces armées et à nos populations affectées.

« Notre détermination reste intacte et la paix dans l'Est de notre pays n'est pas une option : c'est un impératif moral et un droit inaliénable pour nos concitoyens », a-t-il insisté.

2. De la nécessité d'accélérer le développement de l'entrepreneuriat national

Évoquant les acquis de réformes structurelles opérées dans le secteur de l'entrepreneuriat, le Président de la République note que son développement est confronté à des obstacles importants, malgré un marché intérieur potentiel de plus de 100 millions d'habitants et l'ouverture au reste du continent africain dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).



Les états généraux de l'entrepreneuriat ont démontré que le taux de création des entreprises par les Congolais reste encore faible. D'où, la nécessité de tout mettre en œuvre pour permettre au pays de tirer les dividendes de sa démographie constituée à plus de 65 % des jeunes de moins de 35 ans.

En dépit des efforts et solutions apportés par le Gouvernement à la problématique de l'emploi, force est de constater que l'écart entre l'offre et la demande d'emplois est toujours important du fait notamment de la croissance démographique.

C'est pourquoi, en vue de permettre à l'entrepreneuriat de jouer pleinement son rôle de création d'emplois et des richesses pour notre pays, le Président de la République a instruit le Gouvernement à :

- *Prendre rapidement les mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n°22/030 du 8 septembre 2022 portant promotion de l'entrepreneuriat et des startups ;*
- *Mettre en place des instruments innovants d'accompagnement des entrepreneurs et de développement de la culture entrepreneuriale ;*
- *Mener des réflexions, au-delà du Fonds de Garantie pour l'Entrepreneuriat au Congo (FOGEC), avec le secteur bancaire afin d'avoir des produits adaptés à l'écosystème entrepreneurial de notre pays.*

Sous la coordination de la Première Ministre, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan, le Ministre des Finances et le Ministre de l'Industrie et Développement des PME ont été appelés à produire une feuille de route à court terme alignée au Programme National du Développement de l'Entrepreneuriat Congolais pour la matérialisation de cet objectif.

Le Gouvernement devra tenir compte des domaines d'activités constituant les forces de chaque province, de l'approche filière et développement des chaînes des valeurs, de la protection environnementale, de l'accompagnement des personnes vulnérables et l'exploitation des potentialités offertes par l'utilisation des NTIC en vue d'augmenter les opportunités d'affaires.

Dans ce cadre, le Gouvernement devra également travailler, en collaboration avec son cabinet. Un rapport est attendu à ce sujet à fin janvier 2025.



Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a commencé par aborder **la situation humanitaire alarmante dans le territoire de Lubero** en raison de l'agression rwandaise sous couvert des terroristes du M23.

En effet, les conditions sociales et sanitaires s'aggravent avec l'afflux de personnes déplacées, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, en provenance des villages de Kaseghe, Hutwe, Alimbongo, Katondi, Ndoluma et Kitsombiro. Ces déplacés, qui ont quitté leurs foyers en hâte sans emporter d'effets personnels, manquent cruellement de tout et ont un besoin urgent d'assistance. Bien que certains aient trouvé refuge chez des familles d'accueil, la majorité se retrouve dans des églises, des hangars de marché et des écoles.

Dans ce contexte, la Première Ministre a souligné que les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles en raison de l'accès limité aux soins de santé, les infrastructures sanitaires locales étant saturées. Par ailleurs, les besoins alimentaires restent insatisfaits, et la pénurie d'eau potable s'aggrave en raison de la surpopulation dans la région.

En conséquence, et en prolongement des instructions du Président de la République formulées lors de la 25^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2024, elle a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, ainsi qu'à la Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, d'intégrer la situation humanitaire alarmante qui sévit le territoire de Lubero dans le Plan d'urgence pour la gestion des crises et des catastrophes en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la Première Ministre a insisté pour que toutes les mesures nécessaires soient prises pour renforcer les capacités d'intervention des structures d'alerte et de réponse aux catastrophes humanitaires, notamment celle de la Caisse de Solidarité Nationale et de Gestion Humanitaire des Catastrophes (CSN-GHC), en leur fournissant les ressources matérielles et financières indispensables.



Sur un autre volet, la Première Ministre est revenue sur **la mise en œuvre des projets d'infrastructures dans le cadre du contrat SICOMINES** où la partie Congolaise, représentée par l'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration (APCSC) ainsi que par l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), a signalé certaines difficultés concernant la mise en œuvre des projets d'infrastructures en cours.

Ces matières ont fait l'objet d'une série de réunions entre la Première Ministre et les deux Agences précitées ainsi que la partie chinoise. Elle s'est poursuivie ce vendredi autour du Président de la République. Ces discussions ont permis de baliser la voie à une solution qui permet l'accélération du financement des travaux entre autres dans la ville de Kinshasa.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué principalement par :

- *Divers réactions et commentaires sur l'absence du Président rwandais à la rencontre tripartite prévue le 15 décembre 2024 à Luanda en Angola ;*
- *Divers réactions et commentaires à la suite de l'inauguration par le Chef de l'État, du premier vol de la société Air Congo ;*
- *Une grande satisfaction après la convocation du Chargé d'Affaires ougandais par la Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, au sujet des propos du Chef d'État-Major Général de l'armée ougandaise sur les opérations dans l'Est de la RDC.*

Au plan politique, il a été fait état de la bonne tenue, le 15 décembre 2024, des élections législatives dans les territoires de Masimanimba dans la province de Kwilu et de Yakoma dans la province du Nord-Ubangi et la publication des résultats provisoires le 17 décembre 2024.



Aussi, faudrait-il souligner les espoirs d'une paix durable entre les Communautés dans la province de la Tshopo avec la tenue à Kisangani du 17 au 19 décembre 2024, du forum de réconciliation initié par le Président de la République. Ce Forum s'est clôturé avec l'adoption des résolutions assorties d'un timing d'exécution pour la réconciliation des impératifs coutumiers, et à cet effet, la date du 20 janvier 2025 a été choisie comme date de départ et ce, pour permettre à tous les ressortissants de la Tshopo et de l'espace Grande Orientale qui y ont pris part de s'exécuter.

Un acte d'engagement entre les représentants de deux communautés (Mbole et Lengola) assisté par la Communauté Kumu a été signé. Par ailleurs, suite à la préoccupation soulevée par le statut du secteur de Lubuya Bera, dont les limites avec les autres entités posent problème, l'Institut Géographique du Congo a été chargé de produire une carte indiquant les limites de la ville de Kisangani avec les territoires d'Opala et d'Ubundu.

Le Gouvernement de la République travers le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, va mettre sur pied une Feuille de route pour faire le suivi et évaluation dans la mise en œuvre des résolutions issues de ce Forum historique.

En ce qui concerne la criminalité et le banditisme urbain, le point a été fait sur les conclusions de la première réunion d'évaluation de l'opération « Ndolo » tenue le 16 décembre 2024. Il en ressort que :

- *les trois (3) opérations effectuées à ce jour par la Police ont permis d'arrêter 1.366 présumés criminels (Kuluna) ;*
- *6.600 éléments de Police sont mobilisés pour cette opération ;*
- *Les audiences foraines sont programmées dans les différentes juridictions tant civiles que militaires de la ville de Kinshasa ;*
- *le Gouverneur de la ville de Kinshasa a été chargé, au regard du nombre croissant des détenus, de mettre urgemment à la disposition de la Police un lieu de détention approprié ;*
- *La courbe de la criminalité tend à baisser sensiblement ;*
- *Il est prévu la duplication de l'opération de lutte contre la criminalité dans les autres villes du pays.*



Dans le cadre du renforcement des capacités de notre Police Nationale, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a informé le Conseil du lancement, le mercredi 18 décembre 2024, des travaux de réhabilitation de l'École de Police Kapalata, à Kisangani dans la province de la Tshopo.

Ce projet, entièrement financé par le Gouvernement, concrétise la promesse du Chef de l'État de doter la Police Nationale Congolaise des Centres de formation appropriés pour assurer la sécurisation des personnes et de leurs biens.

Ce projet est entièrement financé par le Gouvernement de la République à travers les fonds destinés à la formation des policiers afin que les 2.200 nouvelles recrues soient acheminées à Kisangani pour suivre leur formation dans des conditions décentes.

Au sujet des embouteillages, il a été fait mention de la mise en œuvre des mesures prises à l'issue de la réunion d'évaluation de la décision de circulation alternée. Dans ce cadre, les effectifs de la Police Nationale Congolaise ont été à nouveau renforcés pour appuyer les la Police de Circulation Routière depuis le lundi 16 décembre 2024 sur les différents carrefours.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

A son tour, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation opérationnelle et sécuritaire, particulièrement dans la partie Est du pays.

Il est revenu sur les dernières opérations de contre-offensive menées par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo qui restent déterminées à pacifier cette partie du pays.

Dans la partie Ouest du pays, les actions militaires se sont concentrées sur le ratissage des milices Mobondo dans le triangle Kongo Central-Kinshasa-Grand Bandundu dans le cadre.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique hebdomadaire dans le pays en trois volets :

Premièrement, concernant le Mpox, il a fait savoir que comparée à la semaine précédente, la tendance à la 50^{ème} semaine est marquée par une augmentation de cas suspects passant de 604 à 750. Aucun décès n'a été enregistré cette semaine.

Deuxièmement, évoquant la situation épidémiologique liée au Choléra, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a indiqué que la tendance à la 50^{ème} semaine est marquée par une augmentation légère du nombre des nouveaux cas de 502 à 511 cas suspects, avec une létalité de 0,2%, soit un décès enregistré.

Troisièmement, enfin, il a fait état de la maladie fébrile d'origine inconnue qui sévit dans la province du Kwango qui enregistre à ce jour 592 cas notifiés et 37 décès.

Les analyses de laboratoire ont montré qu'il s'agit d'une grippe dont le virus Influenza AHIN1pdm09, avec une prévalence de 28%, est le pathogène dominant, reflétant une forte activité virale pendant la période d'échantillonnage. La présence significative du HRV (20,2%) et du SARS-CoV-2 (16,8%) souligne leur rôle majeur dans les infections respiratoires, particulièrement aggravées dans un contexte marqué par la malnutrition et l'endémie palustre dans cette partie du pays.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté tous les mécanismes de prévention et de riposte envisagés pour endiguer cette situation virologique.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Mise en œuvre de l'Addendum au Protocole de Bibwa

Prenant la parole, La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a informé le Conseil de la tenue, du 02 au 14 septembre 2024, de la Commission Paritaire Gouvernement-Banc Syndical, conformément aux orientations du Président de la République.



Cette Commission paritaire devrait, d'une part, évaluer l'état d'avancement des dossiers concernés par l'Accord de Bibwa d'avril 2022, et d'autre part, signer un addendum opérationnel et réaliste.

Elle a présenté l'état de mise en œuvre de chaque point concerné par les accords précités, notamment en ce qui concerne :

1. *La mise en place du Comité Permanent de Suivi des Accords* : un Arrêté interministériel instituant ce Comité a déjà été signé et les notifications des membres sont en cours, en perspective de la convocation de la première séance.

2. *La paie complémentaire au quatrième trimestre (T4) d'augmentation de 50 % de la prime institutionnelle restants et les cinq (5) mois d'arriérés complémentaires dus en 2023*

A ce jour, cette paie est effective pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2024. Il reste à résoudre les arriérés dus en 2023.

3. *L'octroi des 3.500 véhicules aux Professeurs en compensation des arriérés des rémunérations accumulés depuis janvier 2017 à la suite de la perte du pouvoir d'achat* : pour cette revendication, l'exécution est très avancée, avec la procédure de passation des marchés publics qui suit son cours.

4. *L'augmentation progressive, à partir du 1^{er} trimestre 2025, selon le taux à convenir de manière à atteindre au quatrième trimestre 2025 le montant projeté par la Résolution 45, alinéa 1^{er} des Etats généraux de l'ESU* : Cette question est soumise aux échanges de la Commission Permanente de Suivi des Accords.

5. *La mécanisation graduelle des Docteurs à thèse et l'ensemble du personnel non payé à la prime institutionnelle à partir du deuxième trimestre 2025* autant que la question liée à la régulation de la prime institutionnelle suivant les grades du personnel à partir du deuxième trimestre 2025, conformément au plan d'assainissement du fichier de celui-ci.

Par ailleurs, le Banc-syndical devrait garantir une année académique apaisée. Malheureusement, une frange du RAPUICO tend à perturber l'année alors que la plusieurs points prévus dans la feuille de route sont soit réalisés, soit en cours de concrétisation.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a terminé sa note d'information en sollicitant l'implication du Gouvernement en vue de la résolution définitive et avec célérité de toutes les revendications de son secteur.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.5. Deux notes d'informations relevant de la Formation professionnelle

Le Ministre de la Formation Professionnelle a, quant à lui, présenté deux notes d'information relevant de son secteur.

1° Redynamisation et mise en œuvre des réformes dans le secteur de la formation professionnelle grâce à un partenariat avec la Chine et l'UNESCO

Profitant des retombées du dernier Forum sur la Coopération Sino-Africaine (FOCAC), il est apparu opportun de négocier et de conclure un accord formel entre les deux pays dans le domaine de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle.

Ainsi, après des contacts avec l'Ambassade de notre pays en Chine et l'Institut Shandong Business créé depuis 1975, un mémorandum d'entente a été signé à travers le Ministère de la Formation Professionnelle le 24 novembre 2024 sous le parrainage de l'UNESCO et du Ministère de l'Education de la Chine.

Un plan de mise en œuvre de collaboration est déjà en cours de finalisation entre les deux parties et prévoit plusieurs actions à partir de 2025. Elle permettra à notre pays de renforcer et de moderniser son système d'enseignement technique et de formation professionnelle dans le domaine d'équipement ainsi que de développement de plusieurs filières et métiers innovants devant concourir à l'accélération de plusieurs paramètres dans le secteur socio-économique.

2° Début des travaux de construction du Centre de formation professionnelle CDR Mosala à Kinshasa/Mombeke, Commune de Limete

Dans le cadre de l'exécution du Projet Kin-Emploi, un accord fut conclu sous l'égide du Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi et le Roi des Belges en janvier 2021, portant sur la construction du Centre de Ressources « Mosala », visant l'accompagnement de 5.000 jeunes dont 2.500 femmes.

Nonobstant le fait que le Contrat de passation de ce marché a été placé sous le régime du Droit Belge, le Ministre de la Formation Professionnelle a informé le Conseil qu'il a obtenu de l'Agence de Coopération Belge (ENABEL) l'activation dudit accord.



A ce jour, toutes les procédures sont déjà exécutées, et l'Entreprise adjudicataire de droit Congolais CMK, après la mise en place de la base vie, a débuté les travaux de construction sur le site de Mombele à Kinshasa/Limete pour une durée de 18 mois.

Le Conseil a pris acte de ces notes d'information.

II.6. Résolutions de la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika

Le Ministre de la Pêche et Elevage a présenté au Conseil la synthèse de résolutions de la douzième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) tenue à Kinshasa le 12 décembre 2024.

Expliquant chacune de ces résolutions, il a soutenu qu'elles se rapportent aux quatre thématiques qui ont été abordées, à savoir : *(i) le soutien de l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT); (ii) la protection et la gestion durable de la diversité biologique du lac Tanganyika et de son bassin ; (iii) la Présidence de la Conférence des Ministres du Lac Tanganyika ; (iv) la date et le lieu de la treizième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT).*

L'organisation réussie de la douzième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika par la République Démocratique du Congo et l'exemplarité de notre pays dans la régularisation de ses obligations vis-à-vis de l'Autorité du Lac entraînant les autres Etats dans cette dynamique ont été saluées par les membres.

Cette session a été marquée par l'entrée en fonction du Ministre de la Pêche et de l'Élevage de la République Démocratique du Congo en qualité du Président en exercice de la Conférence des Ministres de l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) et ce, pour un mandat d'une année.

La République de la Zambie s'est portée candidate pour l'organisation de la 13^{ème} session ordinaire prévue en octobre 2025.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 26^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 13 décembre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

IV.1. Relance des travaux de construction de la centrale de Grand Katende

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a fait le point du nouveau scope sur la relance des travaux de construction de la centrale de Grand Katende ainsi que les lignes de transport et réseaux de distribution associés.

En effet, la République Démocratique du Congo ayant constaté que l'option de financement avec les Fonds Exim Bank de l'Inde ne lui permet pas de redémarrer dans l'immédiat et d'achever dans un temps raisonnable ce projet, le financement sur fonds propres du pays a été identifié, après plusieurs échanges au sein du Gouvernement, comme la meilleure option. Car, ses avantages sont mieux adaptés et souples par rapport aux procédures liées aux accords de prêts.

Cette option va permettre la reprise des travaux et leur achèvement en temps raisonnable afin de soulager la population et de booster l'économie de l'espace Grand Kasai et des provinces voisines par la création de milliers d'emplois dans ses phases de construction et d'autres emplois en phase d'exploitation, etc.

Soutenant les avantages de cette option, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a précisé que le projet sera réalisé en trois phases, dont la première permettra, en 24 mois, de disposer de 16 mégawatts, une partie des réseaux de transport et distribution en vue de desservir les villes de Kananga, Mbuji-Mayi et Tshimbulu.

Au moment de l'exécution des Phase 2 (32 Mégawatts) et Phase 3 (16 Mégawatts), l'exploitation de 16 Mégawatts de la phase 1 permettra de générer des recettes en vue d'assurer le service de la dette, en prenant en compte le délai de grâce de 2 ans accordé par les bailleurs de Fonds.



Une autre innovation pour ce scope est le montage financier adapté à chaque phase de développement du projet, un mécanisme souple d'auto-financement. Sur ces aspects précis, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a été complété par le Ministre des Finances.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 23 décembre 2024.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

Commencée à 15h30', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h07'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

